

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ACTION CŒUR DE VILLE : POSE DE PREMIERE PIERRE LANCEMENT DE LA REHABILITATION RUE DE L'ALVERGE A TULLE.**

**Dans le cadre du dispositif Action Cœur de ville, Action Logement, la ville et la communauté d'agglomération de Tulle ont lancé les travaux de réhabilitation d'un immeuble du centre historique et ont signé, ce jour, une convention immobilière déclinant les modalités d'Action Logement sur le volet immobilier du projet de revitalisation du centre-ville de Tulle.**

La pose de la première pierre s'est déroulée le jeudi 11 avril rue de l'Alverge, en présence de Bernard Combes, Maire de Tulle, de Michel Breuilh, Président de la communauté d'agglomération, et de Serge Jammet, membre du Comité régional Action Logement Nouvelle-Aquitaine.

La réhabilitation d'un îlot dégradé en plein cœur du secteur historique de Tulle permet de valoriser cette rue de centre-ville et de proposer trois logements de trois pièces à la location, pour une surface totale habitable de plus de 200 m<sup>2</sup>.

Cette opération, bloquée depuis plusieurs années, a été rendue possible grâce au nouveau financement d'Action Logement mis en place dans le cadre du Programme National Action Cœur de Ville - prêt et subvention – pour un montant total de 245 000 euros. Elle sera réalisée par la société Polygone qui procédera à la réhabilitation puis proposera les logements à la location. Date de fin des travaux et de mise en location : 2020.

A l'occasion de cette journée Action Logement, la ville et la communauté d'agglomération (Tulle agglo) ont signé une convention immobilière Action Logement complétant les engagements génériques de la convention cadre Action Cœur de ville.

Cette convention définit les conditions d'une intervention commune qui permet de programmer une offre d'habitat et de commerces rénovés. Elle s'inscrit dans le cadre du projet global de transformation de la ville de Tulle porté par la collectivité.



#### **CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES**

Le **programme national « Action Cœur de Ville »** permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs

des territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

**Dans ce programme, doté au total de 5 milliards d'euros par différents acteurs, Action Logement engage 1,5 milliard d'euros sur 5 ans** sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes.

Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

## **A PROPOS D'ACTION LOGEMENT**

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 60 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) / [www.visale.fr](http://www.visale.fr) - [@Visale.fr](https://twitter.com/Visale.fr)

## **CONTACT PRESSE**

### **Action Logement**

Communication Nouvelle-Aquitaine Virginie Bardon-Roy : 06 77 83 82 55 [virginie.bardonroy@actionlogement.fr](mailto:virginie.bardonroy@actionlogement.fr)